

L'ajournement

fait et nous avons subi ces mises à pied. Cela en dit long sur la façon dont notre pays est gouverné aujourd'hui. Le gouvernement est resté complètement apathique lorsqu'il a dû aborder la question des mesures unilatérales prises par les sociétés minières multinationales. Nos travailleurs réclamaient un emploi mais le gouvernement a fait la sourde oreille.

Le projet de construction du centre de données qui coûterait 12 millions de dollars pourrait créer un nombre considérable d'emplois dans la région, surtout dans les secteurs professionnels et de la construction. Il incombe au président du Conseil du Trésor de relancer ce projet, sinon nous allons devoir affronter un long hiver lourd de mécontentement. Les études préliminaires indiquent une relation étroite entre le crime et le taux de chômage élevé dans le bassin de Sudbury. Le ministre doit savoir que la construction d'une usine similaire à celle prévue à Sudbury a été approuvée à Saint-Jean de Terre-Neuve. En fait, la Société Lundrigan's Limited a déjà obtenu un contrat et les travaux ont commencé. Nous savons que le programme de restrictions a été mis en veilleuse dans les régions où ces restrictions pourraient avoir des répercussions nuisibles et cela est très bien. Alors pourquoi ne pas accorder la même chose aux habitants du bassin de Sudbury? Le gouvernement doit faire de son mieux pour assurer l'emploi. Cela signifie construire le centre de données maintenant et non pas l'automne prochain après les élections générales.

Une voix: Beau discours, John.

M. Rodriguez: Ce sont les réalités de la vie, mon ami.

● (2227)

M. Maurice Harquail (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie): Monsieur l'Orateur, le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) s'est livré à sa rhétorique habituelle ce soir, mais certaines de ses remarques et de ses accusations n'avaient rien à voir avec la conception et tout à voir avec des accusations de manoeuvres électorales. Il a glissé subrepticement des accusations dans son discours ce soir. Il a parlé de sujets autres que celui qui était prévu pour le débat à l'ajournement.

Ce débat me fournit l'occasion au nom du ministre des Travaux publics (M. Buchanan) de tirer les faits au clair. Je sais personnellement que le ministre s'est occupé de cette affaire tout récemment. Il suit de très près le déroulement des événements ayant trait au centre de données fiscales de Sudbury. La construction devait commencer à la fin de l'automne de 1978 et être achevée à la fin de l'automne de 1980.

Lors de la revue du programme de travaux publics qu'a nécessitée la politique de restrictions fiscales, il a été décidé de retarder cet échéancier d'un an, c'est-à-dire de commencer les travaux à l'automne de 1979 pour les terminer à la fin de l'automne de 1981. Voilà l'échéancier que nous suivons maintenant.

D'après nos études, pour que les travaux débutent à l'automne de 1978, il faudrait que Travaux publics Canada utilise un système de construction par étapes. On a également établi qu'il serait possible de réaliser des économies en retardant les travaux jusqu'à ce qu'un unique contrat ait été établi. On a estimé les coûts à près de \$390,000. Cela nous a permis de conclure qu'il était préférable de reporter d'un an ce projet sans compter que les Travaux publics seraient en mesure de fournir les locaux provisoires au Revenu national de 1978 à 1981.

Selon l'échéancier actuel, des appels d'offres peuvent être lancés vers la mi-juin 1979 et les travaux devraient débuter à la mi-septembre. Les dépenses devraient être de l'ordre de quatre millions en 1979-1980. Les Travaux publics feront tout leur possible pour lancer des appels d'offres à la mi-avril 1979 afin que les travaux débutent à la mi-juillet.

Les travaux pourront commencer dès ce moment-là à deux conditions: d'abord, le ministère doit pouvoir affecter un million de dollars de plus au projet durant l'exercice financier 1979-1980; et deuxièmement, le ministère des Travaux publics et ses experts-conseils doivent pouvoir dresser les documents relatifs aux contrats dans des délais extrêmement courts s'il veulent faire un appel d'offres en avril.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée d'office à 10 h 30, en conformité du Règlement.)